



1295 Tannay, le

10 août 2017
CC/6/2016-2021/lr

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 26 JUIN 2017 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017
3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
7. Election du Bureau :
 - 7.1 Election du Président
 - 7.2 Election du 1er Vice-Président
 - 7.3 Election du 2e Vice-Président
 - 7.4 Election de 2 scrutateurs
 - 7.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants
8. Nomination de la Commission des finances
9. Nomination de la Commission de gestion
10. Nomination d'une commission ad hoc pour l'étude de la zone lacustre
11. Préavis N° 11 relatif aux comptes communaux pour l'année 2016
12. Préavis N° 9 relatif à une demande de crédit de 440'000 CHF/TTC pour la rénovation de la Buvette de la Plage
13. Préavis N° 10 relatif à la dissolution de l'Entente intercommunale pour la station intercommunale d'épuration des eaux de Mies et Tannay (STEP)
14. Préavis N° 12 – Rapport de gestion pour l'année 2016
15. Propositions individuelles et divers

1. Appel

33 personnes sont présentes (après assermentation), 6 personnes sont excusées (P. Blanchard, J.-P. Fonta, J.-L. Jacquinod, C. Monney, H. Qaqaya et A. Weil), 1 absente (A.F. Hess). La majorité est fixée à 17 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

En remplacement de Mme Yulia Arutyunyan, Mme Chantal Geoffroy Bourné est assermentée. Le Président lui remet un règlement du conseil communal.

4. Communications du Bureau

Le Président lit la lettre de M. Alain Felix Hess, qui démissionne du Conseil et des commissions d'urbanisme et de recours au 30.06.2017 pour cause de départ de la commune.

Le Président lit la lettre de M. Jean-Louis Jacquinod, qui présente ses excuses pour son absence de ce soir et se porte candidat à la commission de gestion.

Le Président remercie Johanna et Daniel Levy pour la bonne organisation de la sortie du 10 juin 2017 (tour de la commune).

5. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, remercie également J. et D Levy pour l'organisation de la sortie du 10 juin. Il relève les exposés très intéressants de MM. Echenard et Gallay, qui présentent deux conceptions différentes d'une agriculture qui se veut respectueuse du consommateur. Il regrette la faible participation.

En référendum, Coppet a accepté les travaux de réaménagement de la RC1. Mies votera mercredi.

Le journal La Côte a fêté ses 125 ans au Signal-de-Bougy avec une grande fête populaire.

Début mars, la Municipalité a mis au poursuite le gérant de l'auberge communale. Début avril, celui-ci a versé la totalité de ses arriérés de loyer et de charges ; il reste quelques factures impayées qu'il conteste. Depuis, des retards de paiements se sont à nouveau accumulés et la Municipalité a sollicité la commission de conciliation des baux et loyers, présidée par le Préfet. Une séance devrait être agendée à la rentrée.

L'Amicale de Tannay organisera cette année la fête du 1^{er} août avec la présence de Mies et de Chavannes-des-Bois. L'orateur sera Mme Manon Schick, présidente d'Amnesty International Suisse.

Il informe que N. Finkelstein sera vice-syndic dès le 1^{er} juillet 2017 pour une année.

G. van Gelder

Selon les statistiques reçues de la gendarmerie, il y a eu 10 cambriolages en 2016 contre 24 en 2015. Pour rappel, il y avait eu 63 cambriolages en 2014. La gendarmerie attribue ce bon résultat à une présence et une visibilité accrues des forces de l'ordre et peut-être aussi au plan Vigipirate actuellement en vigueur en France. La vigilance reste de rigueur et des initiatives ont été prises pour optimiser en Terre Sainte la coopération et les échanges réguliers d'informations entre la gendarmerie, la police des CFF, les gardes-frontières, le Service de Sécurité privé (SDS), ainsi que la police de Versoix et la police de France voisine.

Les deux cartes journalières CFF mises à disposition par la commune au prix de 40 CHF pièce passeront à 45 CHF à partir du 1^{er} août. A partir de mi-juillet, une nouvelle application sur le site internet de la Commune permettra de voir les disponibilités des cartes CFF et de la salle communale. Dès cette date également, les cartes CFF et autres services pourront être payés au guichet de la commune au moyen de cartes de crédit ou de débit.

Le référendum pour ou contre la réhabilitation de la route Suisse a été voté à Coppet dimanche dernier ; 63.73 % des votes étaient favorables à ces travaux. Le Conseil Communal de Mies se prononcera le 28 juin. Selon Monsieur Warney, et pour autant que le Conseil communal de Mies approuve le préavis, les travaux pourraient débuter au printemps 2018.

Les travaux d'élargissement du trottoir près du giratoire de la route de St-Cergue sont terminés et le but recherché d'une meilleure visibilité est atteint.

G. van Gelder présente un projet de révision de la circulation à la route F.-L. Duvillard. Autant le 30 km/h dans l'ensemble du village a permis de calmer le trafic, autant il est d'avis qu'il n'est pas adapté à la route F.-L. Duvillard, car cette zone impose les priorités de droite à chaque carrefour. Il s'agira aussi de régler certains problèmes de circulation des piétons au carrefour avec la route des Pralets avec la construction de trottoirs.

Ce projet a été discuté en Municipalité, présenté à la commission d'urbanisme ainsi qu'au Voyer. A réception des plans du bureau d'ingénieurs, le projet sera discuté en Municipalité. L'objectif est d'avancer rapidement, de revoir le Voyer qui donnera son avis et qui décidera s'il faut une mise à l'enquête simple de 30 jours ou une procédure avec examen préalable des différents services de l'Etat, ce qui peut durer de deux à trois mois. Un préavis sera ensuite soumis au Conseil communal.

N. Finkelstein

A la déchetterie, la benne à compaction pour le carton devrait être opérationnelle en août après la pose d'une ligne électrique. Il a été décidé de ne pas donner de carte d'accès aux jardiniers. Il informe que si quelqu'un engage un jardinier, il devra l'accompagner à la déchetterie. La déchetterie a signé un contrat avec Octoplus, ramassage de déchets en vélo pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

L'analyse annuelle des quantités et coûts des déchets est compliquée suite au changement de déchetterie en cours d'année. Il faudra attendre une année entière d'exploitation par les trois communes pour faire une analyse valable des déchets. Les coûts de la gestion des déchets urbains (collecte, transport et élimination) doivent être couverts par les taxes. L'objectif cantonal est de recycler 57% des déchets urbains et Tannay en est à 61%. Tannay n'atteint pas encore l'objectif de financer les 40% du coût total de la gestion des déchets urbains par la taxe à la quantité. Les ¾ des incinérables sont couverts par la taxe au sac, qui couvre également une partie des frais de la déchetterie.

La Municipalité étudiera la possibilité de réaliser trois projets : un bâtiment pour la voirie, un bâtiment locatif avec quelques logements à loyer modéré, éventuellement un bâtiment à logements protégés. Une réflexion générale a été entamée avec l'urbaniste sur l'aménagement du territoire, y compris des parcours de mobilité douce et de stationnement.

Concernant la zone lacustre, un accord de principe de collaboration avec Mies a été signé. Deux urbanistes ont été sollicités, le rapport est attendu pour la fin de l'été. Des zones ont été définies par la Municipalité. Une commission sera nommée ce soir. Ensuite il y aura une discussion préliminaire avec le Canton, une pré-étude de réalisation avec établissement d'un budget préliminaire, un concept de financement du projet, une consultation publique et finalement un préavis au Conseil communal.

N. Pulver Piccot

Pour favoriser la mobilité douce, l'achat d'un vélo électrique sera subventionné par la commune à partir du 01.07.2017 par un montant de CHF 200.00. La subvention est réservée tous les cinq ans aux résidents de Tannay, sur présentation de la facture nominative acquittée.

Une fête a été organisée pour les 25 ans du Collège des Rojalets. Les promotions termineront l'année scolaire le 29 juin 2017. Pour la rentrée, il y aura 1380 élèves (+60) au primaire et +20 au secondaire. A la rentrée, il n'y aura pas de 1P et de 2P à Tannay, les élèves iront à Mies et Commugny.

6. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

M.-D. Guex a assisté à une séance de l'ASCOT le 16.05.2017. Les comptes 2016 ont été approuvés. Un exposé sur le projet piscine/patinoire a été présenté. L'affaire suit son cours.

C. Chatton rapporte que les comptes 2016 du SITSE sont bénéficiaires. Le boursier Jean-Pierre Balmat s'est retiré et a été remplacé par son fils. Pascal Kilchherr a pris sa retraite et a été remplacé par M. Stefan Breugelmans, habitant de Tannay.

R. Martinez-Castro a assisté à une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional. Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 a été accepté à l'unanimité. Il a été procédé aux élections statutaires. Tous les préavis ont été votés et acceptés. Des discussions ont eu lieu sur le manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du

territoire et sur la réorganisation de Télé-Dôle. La reprise des actions dans les bilans des communes entraîne la reprise du cautionnement des prêts. Le rapport d'étude de la mobilité nocturne sera envoyé aux communes avant fin juin pour une prise de décisions avant le 31 août. En septembre auront lieu des rencontres par secteurs pour préparer la mise en œuvre. Concernant le réseau cyclable (seulement 12% des 315 km est aménagé !), un rapport d'étude sera envoyé aux communes fin juillet pour validation d'ici fin septembre. L'inauguration des nouveaux locaux du Conseil Régional à la Grand-Rue 24 à Nyon aura lieu le 27 juin à 18h.

E. Bolay rapporte que les comptes 2016 d'ARSCO ont été approuvés.

D. Lemme a assisté à une séance de l'AJET le 18 mai dernier. Les comptes 2016 ont été approuvés, ainsi qu'un préavis pour le budget 2017. Il informe que la crèche Les Coppalines a été remaniée/agrandie, qu'une crèche s'est ouverte à Crans-près-Céligny et que la construction d'une crèche a débuté à Chavannes-des-Bois.

7. Election du Bureau :

7.1 Election du Président

Claude Chatton, vice-président, annonce que Gilbert Caillet est candidat à la présidence. Il n'y a pas d'autres candidats. G. Caillet est élu par acclamation. Il remercie pour la confiance témoignée.

7.2 Election du 1er Vice-Président

Claude Chatton est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats. Il est élu par acclamation.

7.3 Election du 2e Vice-Président

Virginia Tschopp est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats. Elle est élue par acclamation.

7.4 Election de 2 scrutateurs

Françoise Gerig et Elfriede Egger sont candidates. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont élues par acclamation.

7.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants

Sylvianne Dassio et Jill Monney sont candidates. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont élues par acclamation.

8. Nomination de la Commission des finances

Nicole Wermuth Keyaerts, Arcadio Mir, Jean-Marc Keller, Jill Monney et Marie-Noëlle Favarger Schmidt sont candidats. Ils sont élus par acclamation.

9. Nomination de la Commission de gestion

Eric Bolay, Jean-Louis Jacquinod, Jean-Pierre Kaltenrieder, Marc Polydor et Hugo Studer sont candidats. Ils sont élus par acclamation.

10 Nomination d'une commission ad hoc pour l'étude de la zone lacustre

Marc Polydor, Jean-Marc Keller, Daniel Levy, Kristin Reynisdottir, Jill Monney et Dominique Lemme sont candidats.

Après élection à bulletin secret, les candidats suivants sont élus : Marc Polydor, Jean-Marc Keller, Daniel Levy, Kristin Reynisdottir et Dominique Lemme.

11. Préavis N° 11 relatif aux comptes communaux pour l'année 2016

D. Rudaz présente le préavis

Les comptes présentent un excédent de produits de CHF 1'005'979.29 par rapport à la perte budgétée de CHF 87'700.00. Après les réserves obligatoires, les amortissements et les prélèvements sur fonds de réserve, le boulement final présente un bénéfice de CHF 21'475.14.

Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 11 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mmes D. Rudaz et S. Muraca pour leur travail.

12. Préavis N° 9 relatif à une demande de crédit de 440'000 CHF/TTC pour la rénovation de la Buvette de la Plage

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la commission des finances est favorable. Le Président ouvre la discussion, les points suivants sont relevés :

Cette première partie de rénovation coûte CHF 440'000 ; la deuxième partie, prévue en 2018, coûtera à peu près le même montant. Les canalisations seront déjà faites. Le total de CHF 900'000 sera réparti sur 2 ans.

Concernant le système de chauffage, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour trouver la meilleure solution au meilleur prix.

Le restaurant n'est pas aux normes actuelles.

Plutôt que de faire du neuf dans un bâtiment ancien et provisoire ne faudrait-il pas tout refaire ? A cette question, D. Rudaz relève que les gens de Tannay sont très attachés à cette buvette, comme à une guinguette au bord de l'eau et qu'un nouveau restaurant n'aurait pas ce charme. Sur le plan financier, ça n'aurait pas de commune mesure avec ce qu'on dépense aujourd'hui, soit environ CHF 880'000. Par exemple, la rénovation de l'Auberge de Chavannes-de-Bogis a coûté environ 3 millions ! De plus, on ne pourrait plus construire si près du lac.

Pour le Syndic, il y a l'aspect financier, mais aussi l'urgence. La cuisine est obsolète et il faut faire quelque chose pour éviter les problèmes. Si on ne prenait pas les dispositions proposées aujourd'hui, il faudrait intégrer cette réflexion dans la totalité du périmètre lacustre et mener en parallèle le projet d'une nouvelle buvette.

Sur une liste des buvettes de la Côte établie par l'Hebdo il y a 2-3 ans, celle de Tannay a été jugée sympathique et folklorique. C'est une affaire qui marche très bien ; en la remplaçant par du moderne, le charme sera perdu !

Concernant le droit de superficie signé jusqu'en 2022, la Municipalité a approché le Canton début février, la buvette étant construite sur une parcelle du domaine public lui appartenant. Elle désirait régulariser la situation avant d'investir. Le canton n'a pas trouvé tous les plans au cadastre et Tannay avait un bout du dossier, mais pas tout. S'en est suivi un échange de courriers, de contrats d'achat et de vente de 1973. La Municipalité est toujours en attente d'une réponse du canton, qui devra trouver une solution pour que cette parcelle soit correctement libellée et annoncée au cadastre.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 9 est accepté par 31 oui et 2 non

13. Préavis N° 10 relatif à la dissolution de l'Entente intercommunale pour la station intercommunale d'épuration des eaux de Mies et Tannay (STEP)

N. Finkelstein présente le préavis en rappelant que les modalités de la liquidation seront discutées ultérieurement.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 10 est accepté à l'unanimité.

14. Préavis N° 12 – Rapport de gestion pour l'année 2016

Le Syndic présente le préavis. Le rapport de la Commission de gestion est favorable. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 12 est accepté à l'unanimité.

15. Propositions individuelles et divers

M. Polydor habite route de St-Cergue, axe principal qui amène les habitants de Versoix à l'autoroute, avec 10'000 véhicules par jour. Il demande que la commune pose un tapis phono-absorbant depuis le rond-point de Tannay jusqu'à Commugny. Il relève que la large ligne blanche marquée au milieu a poussé les camions à rouler plus près des maisons côté lac et que l'eau coule dans les propriétés. Il demande de corriger l'inclinaison de la route avec une ligne blanche normale au milieu.

G. van Gelder informe que cette question a été étudiée. Les revêtements refaits par Commugny et Mies étaient en mauvais état. Les communes ont touché des subventions de l'Etat. A Tannay, la route de St-Cergue a été refaite en 2008. La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs qui, après vérification et carottages, a constaté que la route était en bon état et parfaitement utilisable durant 10 ans. Dépenser CHF 200'000, coût de la pose d'un tapis phono-absorbant sur ce tronçon, ne semble pas une bonne gestion et la Municipalité a décidé de ne pas réaliser ces travaux. La réserve pour les routes est importante, mais la RC1 coûtera plus d'un million. G. van Gelder relève également qu'après 3 ans le revêtement phono absorbant perd de son efficacité.

D. Levy trouve les places de jeux formidables mais demande pourquoi on n'a pas posé de panneaux pour interdire les chiens, même tenus en laisse ? Il relève également que les poteaux posés route des Pralets, dans le virage côté Coppet, sont une erreur. Des bus arrivent à 60 km/h et ne laisse de la place à personne et il y a beaucoup de piétons.

G. van Gelder a proposé de mettre à 50 km/h seulement la route F.-L. Duvillard et relève que cette vitesse est admise dans toutes les villes. Un comptage route F.-L. Duvillard a montré une vitesse moyenne de 49 km/h. Avec la zone 30, le problème, ce sont les priorités de droite. Dans le tournant Duvillard/Pralets, la route est étroite et les piétons sont sans protection.

D. Lemme demande ce qui est fait avec les informations des radars posés dans le village et s'il y a des statistiques. Il rapporte que les gens se plaignent des bus, des frontaliers et demande si la Municipalité a écrit aux TPN (Transports Publics Nyonnais).

G. van Gelder informe que les communes ont écrit aux TPN pour que les bus ralentissent. On sait qu'ils sont gros. La Municipalité a mis des chicanes et a posé les radars pour que chacun voie à quelle vitesse il roule. Le Syndic estime que Tannay a de la chance d'avoir pu installer le 30 et l'a fait par souci de sécurité. Le retour au 50 à la route F.-L. Duvillard, c'est aussi par souci de sécurité. Presque tous les chemins (Malcroissant, Cerisiers, etc) sont dangereux et ont connu des accidents. Il y a un trottoir le long de la route F.-L. Duvillard.

Pour G. van Gelder, le but est de mettre la route à 50 et de le faire respecter, alors que 30 n'est jamais respecté. Les plans prévoient des gendarmes couchés avant les passages piétons. Les chicanes resteront probablement.

Une discussion s'en suit sur les dangers de remettre cette route à 50, la circulation à vélo, les pistes cyclables. La Municipalité prend acte.

N. Heinzelmann trouvent que les radars sont une bonne idée et demande s'ils donnent la possibilité d'amender.

PV de la séance du 26.06.2017 du Conseil communal de Tannay

G. van Gelder informe que les radars sont informatifs et qu'on ne peut pas faire de statistiques. La police fait des contrôles et amende les automobilistes. La Municipalité reçoit les résultats. Environ 5% du trafic est en-dessus de la vitesse autorisée.

X. Boquillon propose de poser des miroirs s'il y a un manque de visibilité. G. van Gelder répond qu'on ne peut pas poser des miroirs sans autorisation du canton, qui rechigne à les donner.

S. Dassio a constaté que le chantier a repris au chemin de la Fin et N. Finkelstein informe que le permis de construire délivré l'année passée est encore valable.

J.-P. Kaltenrieder a appris que le chemin de la Fin avait été fermé quelques jours et que les riverains n'avaient pas été informés. Selon G. van Gelder, Girardi a informé la Municipalité le vendredi qu'il commençait les travaux le lundi matin.

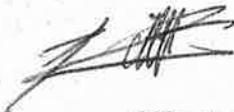
J.-P. Kaltenrieder relève également que l'Harmonie est venue jouer à Tannay et que personne n'a été informé.

Le Syndic s'est excusé auprès des membres de l'Harmonie. La Municipalité a pensé que l'Harmonie distribuait les flyers et l'Harmonie pensait que la Municipalité distribuait un tous ménages.

Concernant la personne qui propose ses services pour amener du matériel à la déchetterie en vélo, A. Mir demande comment c'est possible. N. Finkelstein informe que cette personne vient de proposer ce service à plusieurs communes. Elle a un vélo avec remorque. C'est une activité commerciale.

Le Président clôt la séance à 23h05 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

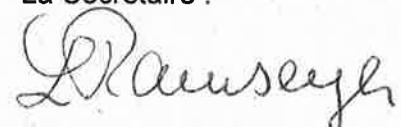
Le Président



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer